

Procès-verbal
Conseil Municipal du 10 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq avril, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Hervé NIEPCERON, Maire.

Présents :

Mme GILLES Catherine, Adjointe.

Mme MAILLARD Chantal, Mr TREPAUT Dimitri, Mr LIOT Patrice, Mr QUETIN Jacky, Mr SAUTREUIL David, Mr DUBOS Yannick, Mr THOREL Laurent, Mme MARCOTTE Béatrice, Mme MURARI Marie-Claude, Mr GEST Philippe, Mme DELOEIL Samira, Mr COTTARD Jean-Jacques, conseillers municipaux.

Absent-excuse :

Mr RICOUARD Dominique, Adjoint.

Pouvoir :

- Mr RICOUARD Dominique a donné pouvoir à Mme GILLES Catherine.
Monsieur David SAUTREUIL a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée l'ajout d'une question à l'ordre du jour, à savoir : Remboursement des frais d'eau et d'électricité de la cantine par le Syndicat de Regroupement Scolaire de Gonfreville-Caillet, Saint-Maclou La Brière, Vattetot-sous-Beaumont – année 2017.

A l'ordre du jour :

1/ Affectation du résultat de fonctionnement 2017 – D2018-04-10-01

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif 2017 en séance du 20 mars 2018,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 149 081,85€ € détaillé comme suit :

- Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 57 182,43€ + résultat reporté de 91 899,42€ ;

Pour mémoire prévisions budgétaires :

Virement à la section d'investissement C/023.....39 420,31€

Solde d'exécution d'investissement :

Excédent d'investissement de clôtureA = 71 539,11€

- Reste à réaliser :

* RecettesB = 4 761,00€

* DépensesC = 110 204,00€

Besoin de financementA + B - C = -33 903,89€

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de clôture comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En priorité :

- à la couverture du besoin de financement c/1068.....= 33 903,89€

Le solde :

- à l'excédent de fonctionnement c/002.....= 115 177,96€

2/ Examen et vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame AUBER, secrétaire de mairie, afin qu'elle présente la synthèse du budget primitif 2018 rédigée par Monsieur RICOUARD, Adjoint.

A - Taux d'imposition des taxes directes locales – D2018-04-10-02A

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission des Finances, réunie en séance du 3 avril 2018, a décidé unanimement de maintenir les taux d'imposition et rappelle à cet effet les taux votés en 2017, à savoir :

- Taux de la taxe d'habitation : 8,62%
- Taux de la taxe foncière bâtie : 7,28%
- Taux de la taxe foncière non bâtie : 17,67%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, le maintien des taux d'imposition proposés par la Commission des Finances qui donnera un produit fiscal attendu de 60 082€.

B – Subventions 2018 – D2018-04-10-02B

Monsieur le Maire donne lecture des subventions proposées par la Commission des Finances qui décide de reconduire pour les mêmes montants celles accordées au CCAS, au comité de lutte contre le cancer, à la croix rouge française, à l'AFM (téléthon) et à l'association La Bricailletot.

Il indique que la commission propose d'augmenter de 100€ la subvention attribuée à la banque alimentaire et à l'amicale Vattetot t'es en Fête.

Concernant cette dernière subvention, il précise que c'est une proposition de Madame GILLES.

Madame GILLES indique qu'elle trouve normal d'accorder une subvention identique à celle versée au vélo club Hattenville-Fauville car l'amicale Vattetot t'es en Fête est une association communale qui anime le village.

Suite à la remise des bilans comptables 2017 et des budgets prévisionnels 2018, Monsieur le Maire signale que l'amicale Vattetot t'es en Fête avait un bilan positif de 1 228,91€ au 23 mars 2018 et que celui de l'association La Bricailletot montre également un solde positif de 1 919,05€ au 31 décembre 2017.

Madame AUBER informe l'Assemblée que la banque alimentaire a indiqué qu'il y avait eu 6 bénéficiaires en 2017 domiciliés dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, les propositions émises détaillées comme suit :

- CCAS : 4000€
- Comité Départemental de lutte contre le cancer : 100€
- Amicale Vattetot t'es en Fête : 700€
- Croix Rouge Française-délégation des Hautes-Falaises : 100€
- Banque alimentaire : 400€
- A.F.M. Téléthon : 200€
- La Bricailletot : 250€
- Vélo Club Hattenville-Fauville : 700€

Ces dépenses sont inscrites aux articles 657362 et 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

C – Investissements – D2018-04-10-02C

Au cours de la présentation du budget primitif 2018, Madame AUBER, secrétaire de mairie, communique les investissements prévus cette année :

- Les logiciels état civil et de dématérialisation,

- L'acquisition de plaques de numéros de maison et réserve incendie, la signalétique dans le cadre de l'Ad'AP, des illuminations de Noël et des drapeaux,
- L'acquisition d'une autolaveuse pour la salle,
- L'acquisition de terrains du lotissement de l'allée des fauvettes et les frais notariés,
- Au cimetière : le mur de clôture et la création d'un jardin du souvenir, d'un ossuaire et d'un columbarium,
- Les travaux de sécurisation de la route de Grainville,
- Des travaux réalisés sous le contrôle du SDE76 sur les routes de Bréauté et de Grainville et la pose d'une borne foraine sur le terrain de sports.

Madame GILLES, Adjointe présente plusieurs devis concernant :

1. Logiciel cimetière :

- Groupe ELABOR : 15 153,72€ TTC
Logiciel et formation 1 439,52€ TTC + élaboration d'un plan avec inventaire du terrain et saisie des données concessionnaires 13 714,20€ TTC
- CERIG : 1 170,00€ TTC
Prestataire informatique de la commune : logiciel seul avec formation
- GESCIME : 4 575,60€ TTC
Relevé du terrain, réalisation et intégration d'un plan, logiciel et formation, assistance juridique

Propositions :

- Contrat de service, 1^{ère} année offerte puis 195€ hors taxes par an, conclu pour 3 ans (maintenance, assistance, sauvegarde automatique des données, audit annuel de la base des données)
- Option : saisie des 190 concessions : 1220€ hors taxes.

Madame GILLES propose de retenir le devis de la Société GESCIME d'un montant de 4 575,60€ TTC ainsi que le contrat de maintenance de 234€ TTC conclu à partir de la 2^{ème} année pour une durée de 3 ans et de ne pas prendre l'option.

2. Autolaveuse avec batterie

- GIFEC : 2 925,78€ TTC
- LEVOY-REXODIF : 2 733,34€ TTC.

Madame GILLES signale qu'une démonstration sera réalisée par les deux sociétés et propose de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour le choix de la société à l'issue de la démonstration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- **de retenir** le devis de la Société GESCIME d'un montant de 4 575,60€ TTC ainsi que le contrat de maintenance de 234€ TTC conclu à partir de la 2^{ème} année pour une durée de 3 ans ;
- **de donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour le choix de la Société pour l'acquisition de l'autolaveuse ;

ACCEPTÉ toutes les autres prévisions inscrites en section d'investissement du budget primitif 2018.

D – Adhésions 2018 – D2018-04-10-02D

Au cours de la présentation du budget primitif 2018, Monsieur le Maire propose de reconduire comme suit les adhésions annuelles suivantes :

- Association Départementale des Maires de la Seine-Maritime pour 166,57€ comprenant les cotisations aux associations des Maires de France et de Seine-Maritime ainsi que l'abonnement à la revue « Maires de France » ;
- Association des Maires Ruraux de Seine-Maritime pour 40€, à savoir adhésion départementale ;
- Fondation du Patrimoine pour 75€ pour une commune de moins de 1000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, les trois adhésions 2018 mentionnées ci-dessus.

Ces dépenses se feront à l'aide des crédits ouverts à l'article 6281 de la section de fonctionnement du budget primitif 2018.

E – Budget primitif 2018 – D2018-04-10-02E

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2018 équilibré, en dépenses et en recettes, aux sommes de 362 634€, pour la section de fonctionnement et de 251 847€ pour la section d'investissement.

3/ Avant-projets du Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime

A – Eclairage Public 2017-0-76725-M441 – Route de Grainville – D2018-04-10-03A

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime pour l'affaire *EP-2017-0-76725-M441* et désigné « Route de Grainville » dont le montant prévisionnel s'élève à 64 583,32€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 31 161,58€ TTC.

Détail des travaux :

- Création d'une armoire d'éclairage public au poste de transformation électrique route de Grainville équipée de deux départs et d'une horloge astronomique ;
- Extension du réseau d'éclairage public entre l'allée de la Plaine et le nouveau transformateur route de Grainville sur 365 ml avec mise en place de 10 mâts de 6m de hauteur et d'1 lanterne Leds de type « ISARO », avec mise en peinture de l'ensemble ;
- Extension du deuxième départ depuis le poste vers le n°643, sur 335 ml, avec mise en place de 8 poteaux bois et d'1 lanterne Leds de type « ISARO » sur crosse, avec mise en peinture de la lanterne.
- En parallèle de l'extension du réseau d'éclairage public, mise en souterrain du réseau Orange, sur 329 ml, avec étude de reprise des branchements existants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'adopter** le projet ci-dessus ;
- **D'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 31 161,58€ TTC ;
- **De demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

B – Eclairage Public 2017-0-76725-M442 – Route de Bréauté – D2018-04-10-03B

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime pour l'affaire *EP-2017-0-76725-M442* et désigné « Route de Bréauté » dont le montant prévisionnel s'élève à 19 654,92€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 8 859,67€ TTC.

Détail des travaux :

- Sur la route de Bréauté, depuis le support au croisement de l'allée de la Plaine jusqu'au carrefour de la route de Grainville, extension du réseau d'éclairage public en souterrain, sur 203 ml, avec mise en place de 4 mâts d'une hauteur de 8m, équipés de lanternes Leds de type « ISARO PRO 53W », avec mise en peinture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'adopter** le projet ci-dessus ;
- **D'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 8 859,67€ TTC ;
- **De demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

C – Eclairage Public 2017-0-76725-M443 – D2018-04-10-03C

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime pour l'affaire *EP-2017-0-76725-M443* concernant le remplacement de toutes les lanternes sur la commune par des lanternes Leds, la création d'un point lumineux supplémentaire à l'Allée de la Plaine et la mise en place d'horloges astronomiques dont le montant prévisionnel s'élève à 41 761,78€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 14 354,15€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **De refuser** le projet ci-dessus ;
- **De reporter** ce projet pour l'année 2019 afin de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

4/ Demande de participation aux frais de scolarité 2017-2018 à la Commune de Mirville – D2018-04-10-04

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les frais de scolarité et de titres de transport pour l'année scolaire 2017-2018 s'élèvent à 2 458,90€ pour Tom et Jade LIOT domiciliés à MIRVILLE et scolarisés au sein de Regroupement Scolaire.

Il précise que ces frais sont payés par la Commune de Vattetot-sous-Beaumont et propose de réclamer cette somme à la Commune de Mirville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

5/ Mise en place d'un groupe de travail pour le projet de restauration de l'église – D2018-04-10-05

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission des finances propose de créer un groupe de travail de cinq à six personnes pour le projet de restauration de l'église.

Il communique les personnes candidates :

- MM. NIEPCERON, RICOUARD, TREPAUT, DUBOS.

Il propose de nommer aussi Monsieur COTTARD, Monsieur Sylvain MOREL Directeur des services techniques de la Ville de Bolbec et Madame DANIEL, secrétaire de l'association Vattetot t'es en Fête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, la nomination de toutes ces personnes à ce groupe de travail.

La première réunion est fixée au samedi 5 mai 2018 à 9 heures en mairie.

6/ Remboursement des frais d'eau et d'électricité de la cantine par le Syndicat de Regroupement Scolaire de Gonfreville-Cailot, Saint-Maclou La Brière, Vattetot-sous-Beaumont – année 2017 - D2018-04-10-06

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la salle polyvalente de Vattetot-sous-Beaumont est utilisée à usage de cantine par le Syndicat de Regroupement Scolaire de Gonfreville-Cailot, Saint-Maclou La Brière, Vattetot-sous-Beaumont et que ce Syndicat rembourse, conformément aux statuts, les frais d'électricité et d'eau.

Monsieur le Maire communique le montant détaillé pour l'année 2017 :

- EDF = 3 406,81€
- EAU = 198,51€

Soit un montant total de 3 605,32€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, de se faire rembourser la somme totale de 3 605,32€ auprès du Syndicat de Regroupement Scolaire de Gonfreville-Cailot, Saint-Maclou La Brière, Vattetot-sous-Beaumont.

7/ Questions diverses

A – Atribus Place Bernard ALEXANDRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a rencontré le 5 avril dernier un représentant de Seine Maritime Attractivité (SMA) afin de lui exposer le projet d'aménagement du centre bourg dans lequel est prévu le déplacement de l'atribus existant.

Il précise qu'à la demande de SMA il a sollicité un devis au Cabinet LOUIS, géomètre pour la réalisation d'un levé topographique.

Il indique que le délai pour réaliser l'aménagement du centre bourg serait de 2 à 3 ans et suggère de déplacer dès maintenant l'atribus.

Monsieur TREPAUT signale à Monsieur le Maire que l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite n'est pas obligatoire pour les transports scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de solliciter un devis à la Société BUEIL COM pour l'acquisition d'un nouvel atribus.

B - Divers

Monsieur GEST demande si les travaux de renforcement de la rue des écoles sont prévus.

Monsieur le Maire lui répond que la demande a été prise en compte par le Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-Maritime et que les travaux vont être réalisés sur le budget 2018.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le chauffage du presbytère fonctionne mal et indique que les locataires sont dans l'obligation de laisser les convecteurs allumés pour avoir de l'eau chaude l'été.

Monsieur TREPAUT précise que lorsqu'il a été locataire de ce logement il fermait les robinets de chaque convecteur l'été et laissait uniquement la chaudière en fonction. Suite au problème de chauffage survenu au presbytère, **le Conseil Municipal AUTORISE** Monsieur THOREL, plombier à changer le thermostat.

La séance est levée à 21H45.